



République française

Département du Bas-Rhin
Commune de Wolfisheim

Arrêté municipal n°252/2026

du 26 août 2026

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE AUTORISANT UNE MANIFESTATION
SUR LA VOIE PUBLIQUE LE 16 SEPTEMBRE 2026**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WOLFISHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et suivants,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 412-49 et R 417-10,

VU la demande effectuée par M Laurent Liautaud, franchisé Mc Donald's, en date du 24 août 2026,

CONSIDERANT le projet de manifestation de ramassage de déchets organisé par Mc Donald's sur la voie publique le mercredi 16 septembre 2026, cela dans le cadre de Journée mondiale du nettoyage connue sous le nom de « World Cleanup Day »,

ARRETE

Article I : Une manifestation de ramassage de déchets organisée par McDonald's est autorisée à se tenir sur la voie publique (trottoirs uniquement) le mercredi 16 septembre 2026.

Les participants devront être répartis en groupes de 20 personnes maximum afin de garantir la fluidité de la circulation et la sécurité publique.

Les participants veilleront à ne pas entraver la circulation automobile sauf lors des traversées de route, à hauteur des passages protégés.

Le port d'un gilet de sécurité de couleur est obligatoire pour tous les participants pendant toute la durée de la manifestation.

McDonald's s'engage à encadrer les groupes, à assurer la sécurité des participants, et à veiller au respect des consignes sanitaires et de sécurité.

République française

Département du Bas-Rhin Commune de Wolfisheim

Article II : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur Le Maire. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG, 31 Avenue de la paix - BP 51038 - 67070 STRASBOURG CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article III : Le présent arrêté sera adressé à :

- Brigade de Gendarmerie de Wolfisheim
- ASVP de la Commune de Wolfisheim,
- M Liataud – Franchisé Mc Donald's.

Le Maire
Eric AMIET

Par délégation du Maire
Le D.S.T.

A. PERILLON